DÉTAILS

RELATIFS A LA CONDUITE

DE M. CHARLES DAMAS,

A CLERMONT ET A VARENNE,

Les 21 et 22 Juin 1791.

DÉTAILS

RELATIFS A LA CONDUITE DE M. CHARLES DAMAS, A CLERMONT ET A VARENNE,

Les 21 et 22 Juin 1791.

J'AI fait un voyage à Mets le 14 de ce mois. M. de Bouillé me dit qu'il alloit faire marcher des troupes sur la frontière ; qu'il étoit sûr que les Autrichiens faisoient des mouvemens ; qu'il ne pouvoit se dispenser de garnir la Meuse, et même qu'il comptoit établir bientôt un camp à Montmédy : il m'indiqua Mouzon comme le quartier qu'il destinoit à la partie du treizième régiment de dragons restée à Saint-Mihiel, et à un détachement du premier régiment en garnison à Commercy.

J'étois venu prendre ses ordres, ayant le projet d'aller dans le département du Haut-Rhin visiter un détachement de 160 dragons de mon régiment, qui avoit eu ordre de s'y rendre le premier avril, et que je n'avois pas encore été rejoindre, étant occupé du recrutement du régiment, porté au pied de guerre, et de la remonte qui n'étoit pas encore arrivée en totalité.

M. de Bouillé me témoigna qu'il desiroit que j'établisse dans ses quartiers à Mouzon l'escadron de mon régiment qu'il y alloit faire marcher, et l'excédent des deux autres qu'il m'ordonnoit d'y joindre pour former une troupe de 160 hommes.

Je repartis le lendemain avec des ordres pour me mettre en marche le 18, et j'en avois d'autres pour le premier régiment de dragons, à qui je les fis passer à Commercy.

Le 17, je reçus une lettre de M. de Bouillé, qui m'annonçoit qu'ayant appris que le quartier de Mouzon ne pourroit être prêt que le 23 du mois, il m'envoyoit l'ordre de retarder d'un jour mon départ. A cette lettre étoit joint un autre ordre de route. La lettre est dans mes mains : j'ai remis la

route à la municipalité de Verdun.

Le détachement du premier régiment arriva à Saint-Mihiel le 18, et nous nous mîmes en route le 19. Nous allâmes loger à Heippe, et le lendemain à Clermont en Argonne, où nous avions séjour.

M. de Bouillé m'avoit envoyé un ordre pour le premier régiment de dragons, qui enjoignoit à un capitaine de se rendre avec un détachement à Sainte-Menehould, pour y attendre un convoi d'argent qui y devoit être amené par un détachement d'hussards. Je commandai un détachement de 30 dragons prêts à partir pour l'escorte de ce convoi, lorsqu'il seroit amené par celui de Sainte-Menehould.

Le 20 juin, jour de notre arrivée à Clermont, un officier de l'état major vint me remettre un paquet, dans lequel il y avoit un ordre de M. de Bouillé, qui m'enjoignoit de faire monter à cheval, le lendemain à l'heure qui me seroit indiquée par lui. Le paquet contenoit une lettre que cet officier m'avoit écrite, ne sachant pas qu'il me verroit, dans laquelle il me prescrivoit de faire monter à cheval le lendemain à cinq heures du soir.

Il me prevint que je partirois peut-être pour Varenne, afin de racourcir la journée de marche de Clermont à Stenay, qui est longue. Il ajouta que M. de Bouillé étoit à Stenay, et qu'il viendroit peut-être jusqu'à Clermont, pour faire un choix de divers quartiers de cantonnemens. Je fis rendre compte à la municipalité de cet avertissement de M. de Bouillé, et lui demander des chevaux de traits pour les équipages : ils me furent accordés.

Le 21 à cinq heures, nous étions prêts à monter à cheval. Lorsque la nuit vint, n'attendant plus d'ordre pour me mettre en marche, ni M. de Bouillé, je fis deseller et sonner la retraite.

Vers neuf heures et demie, il passa des voitures, sur lesquelles je ne jetai aucun soupçon. Je demandai même à un des courriers à qui il appartenoit ; il me dit : à madame la baronne de . . . . . j'ai à peine entendu le nom.

A dix heures et demie, j'appris qu'il y avoit de la rumeur dans la ville. Il vint un hussard qui avoit ordre, à ce qu'il me dit, de venir au-devant de moi. J'appris en même tems que le détachement de dra-

gons à Sainte-Menehould, avoit été arrêté et désarmé.

Incertain, au milieu de cette alarme générale, ignorant les motifs des ordres consécutifs que j'avois reçus, et craignant d'avoir mal interprêté mon ordre d'être à cheval à cinq heures, je pris le parti d'ordonner à ma troupe de se rassembler pour me mettre en route pour Stenay, et je fis partir M. Remy, quartier-maître-trésorier, avec le logement.

Peu de momens après, il arriva chez moi une députation de la municipalité, qui me demanda par quel ordre je faisois monter à cheval : je montrai celui que j'avois reçu de M. de Bouillé, et je lui dis que je ne pouvois m'empêcher de l'exécuter; que je m'appercevois qu'il y avoit quelque chose d'extraordinaire; que je serois responsable de tout évènement; que d'ailleurs il y avoit un décret qui prescrivoit aux municipalités de ne pas s'opposer à la marche des troupes. Ces messieurs me demandèrent de ne pas partir avant une demi-heure; je le leur promis.

Pendant ce tems-là, les dragons montoient à cheval; j'y montai moi-même.

L'alarme s'augmentoit ; on battoit la générale ; on sonnoit le tocsin. Je me rendis sur la place ; les dragons s'y rassemblèrent ; et toute la troupe étoit presque à cheval, lorsque MM. les officiers municipaux y arrivèrent ; je renouvellai mes instances de me laisser partir ; ces messieurs me demandèrent de faire mettre pied à terre à ma troupe ; ne voulant pas enfreindre cette requisition formelle , j'en fis le commandement, et j'ordonnai aux dragons de conduire les chevaux aux écuries.

Je suis obligé de répondre à l'accusation qui a été portée contre moi, d'avoir crié dans la rue : *à moi dragons*. Je jure que ce mot n'est pas sorti de ma bouche ; je n'ai jamais eu le projet de commettre aucune violence. Je n'ai pas non plus commandé *marche* , j'étois loin de vouloir employer la force pour partir , et de risquer quelqu'évènement fâcheux.

Lorsque les dragons ont été rentrés , j'étois dans la plus grande incertitude sur tout ce qui se passoit ; j'avois reçu des ordres à la hâte pour me mettre en marche ; je me décidai donc à prendre de ma personne le chemin de Varenne

pour y prendre des informations. On m'accuse d'avoir fui ; et la preuve que je n'en ai jamais eu l'intention, c'est qu'apprenant en route, que ces voitures étoient arrêtées, je continuai mon chemin, et j'entrai dans la ville où on m'apprit que c'étoit le Roi.

Je conduisis mes chevaux à l'auberge, et j'allai m'adresser à la municipalité qui me mena dans la maison où étoit le Roi à qui je témoignai mon étonnement, il me dit que son intention étoit de se rendre à Montmédy, et qu'il ne songeoit pas à sortir de France. Je passai une partie de la nuit dans la chambre qu'il occupoit, ou dans la chambre voisine. Je ne proferai pas une parole que pour recommander à tout ce qui l'entouroit de veiller à sa sûreté. La Municipalité de Varenne étoit loin de porter sur moi aucun soupçon ; elle ordonna, lorsque le Roi se remit en route, que mes chevaux qui étoient dans une écurie fermée me fussent amenés. J'étois au moment de monter à cheval, quand quelques paysans eurent l'idée d'arrêter l'aide-de-camp de M. de la Fayette, M. de Choiseuil et moi.

L'éloignement de la Municipalité qui

avoit suivi le Roi, fut cause de notre arrestation. Nous attendions son retour à la maison commune ; le soir un des membres de la Municipalité , resté seul, et quelques membres de la Commune à qui nous représentâmes que nous desirions repartir , qu'on nous avoit arrêtés sans le moindre motif , nous donnèrent notre liberté. Nous prenions la route de Clermont, lorsque nous fûmes encore arrêtés , ramenés à la maison commune, et de là conduits en prison par les volontaires de Verdun qui nous prirent sous leur garde. Nous devons la vie à leur contenance ferme et courageuse.

Le lendemain nous fûmes amenés à Verdun par la garde nationale de cette ville , et l'aide-de-camp de M. de la Fayette fut remis en liberté à Varenne.

M. de Floirac, capitaine au régiment, à qui j'avois dit de m'accompagner , et M. Remy, quartier-maître, parti avec le logement, et arrêté en passant à Varenne , ont partagé notre sort, et ces deux officiers n'ont donné aucun prétexte aux soupçons.

Je ne me permets de justification que le récit exact des faits. J'affirme avec vérité

que tous mes ordres que j'ai remis aux Municipalités de Clermont et de Verdun sont positifs pour me rendre à Mouzon ; que j'ai reçu celui de monter à cheval le 21 au soir (je l'ai remis aux officiers municipaux de Clermont), que j'ai insisté pour l'exécuter, mais que je n'ai commis aucune violence, et que, sur la requisition expresse de la Municipalité, j'ai fait mettre pied à terre ; que je ne me suis rendu à Varennes qu'avec un officier et deux maréchaux-des-logis et dans l'intention seulement d'éclaircir nos soupçons et de connoître l'objet d'une si grande alarme.

Je jure sur l'honneur, que je n'ai point fui et que je retournois à Clermont pour rendre compte de ma conduite à la municipalité, lorsque j'ai été arrêté contre toute vraisemblance.

CHARLES DAMAS.

A Verdun, le 29 juin 1791.

OBSERVATIONS.

L'affaire de M. de Damas est simple, et ne demande pas un long examen. Ses ordres étoient positifs; il les a montrés à la municipalité de Clermont. Il étoit parti de Saint-Mihiel avec 150 hommes qui étoient le fond de son régiment. Les autres escadrons étoient en Alsace; il faisoit route sur Mouzon, séjournoit à Clermont, et devoit, le 22 de juin, coucher à Stenay, en passant par Varenne.

Il ignoroit les projets du Roi; M. de Bouillé ne les lui avoit point communiqués.

Il a insisté pour partir de Clermont; mais il en avoit constitutionnellement le droit. La Municipalité n'avoit point celui de retarder sa marche. Il a montré ses ordres qu'il avoit par écrit. Il avoit été invité par la municipalité de différer son départ d'une demi-heure; il y avoit consenti. C'est lui-même qui a ordonné à ses dragons de mettre pied à terre, lorsqu'il a vu que l'inquiétude augmentoit. S'il a montré le desir de partir vers onze heures du soir, c'est qu'une ordonnance de hussards étoit venue au-devant de lui; c'est qu'il avoit appris que le détachement du premier régiment avoit été retenu à Sainte-Menehould; il craignoit que le sien n'éprouvât le même sort; et son zèle pour son métier, l'habitude d'exécuter ponctuellemont des ordres, autorisoient et prescrivoient même cette mesure.

Il ignoroit qu'elles étoient les personnes qui

étoient dans les voitures qui ont passé à neuf heures du soir. Le courrier lui avoit dit que c'étoit une baronne dont le nom lui étoit étranger. Peut-il être supposé avoir connu le plan de l'établissement du Roi à Montmédy, lui qui avoit fait deseller ses chevaux au commencement de la nuit, lui qui n'avoit ordonné à son régiment de s'apprêter, que deux heures après le passage de ces voitures ?

Il n'a employé aucune violence ; et lorsqu'il eut commandé à son régiment de mettre pied à terre, il est allé avec M. de Floirac, officier de son régiment, savoir quelle pouvoit être la cause de l'inquiétude qui commençoit à agiter les esprits. Ce fut à quelque distance de la ville, qu'il apprit que le Roi étoit arrêté à Varenne. Il s'y est transporté sur-le-champ, et s'est adressé à la municipalité, qui l'a conduit chez le Roi.

S'il avoit craint d'être suspect, seroit-il resté à Varenne jusqu'après le départ du Roi ? N'auroit-il pas essayé de repartir au moment où le retour du Roi a été décidé, et auroit-il pris la route de Clermont, plutôt que de chercher à gagner les frontières ?

Son arrivée à Varenne, le séjour qu'il y a fait, sur-tout la volonté qu'il a manifestée de regagner Clermont et de rejoindre son régiment, ne sont-ils pas les garants de sa sécurité ?

Un de ses gens a, dit-on, été arrêté à Varenne ; mais il devoit le lendemain passer dans cette ville ; il faisoit route vers Mouzon ; sa marche étoit indiquée par ses ordres ; il les avoit communiqués à la municipalité ; il étoit simple que ses gens le précédassent ou le suivissent.

148

Et cependant M. de Damas est encore dans les prisons de Verdun.

L'Assemblée ne pense-t-elle pas que ses ordres suffisamment connus, sa conduite à Varenne, le peu de précautions qu'il avoit prises à Clermont, prouvent assez l'ignorence où il étoit des projets du Roi ; et qu'en conséquence, ayant égard à la déclaration qu'il a faite dans la lettre qu'il a écrite à l'Assemblée nationale, et dans le mémoire qu'il a adressé au comité, elle voudra bien ordonner son élargissement.

De l'Imprimerie de GUERIN, rue des Boucheries Saint-Honoré, N°. 10.